



**Le Conseil Regional du Tchologo Face au Defi
d'Accessibilite des Services Sociaux de Base :
L'eau et L'electricite dans le Departement de Kong
(Nord-Cote d'Ivoire)**

Soro Koulotioloma Issa, Docteur en Géographie

Gnankouen Anicet Renaud, Assistant

Labo VST / Département de Géographie

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Koffi Konan Norbert, Assistant

Labo URED / Département de Géographie

Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

[Doi:10.19044/esipreprint.9.2022.p137](https://doi.org/10.19044/esipreprint.9.2022.p137)

Approved: 11 September 2022

Posted: 13 September 2022

Copyright 2022 Author(s)

Under Creative Commons BY-NC-ND

4.0 OPEN ACCES

Cite As:

Issa S.K., Renaud G.A. & Norbert K.K. (2022). *Le Conseil Regional du Tchologo Face au Defi d'Accessibilite des Services Sociaux de Base : L'eau et L'electricite dans le Departement de Kong (Nord-Cote d'Ivoire)*. ESI Preprints.

<https://doi.org/10.19044/esipreprint.9.2022.p137>

Résumé

Débutée depuis avant l'indépendance avec la création des premières communes, la politique de décentralisation s'est présentée comme une stratégie palliative de l'Etat de Côte d'Ivoire dans la satisfaction des besoins des populations des localités. Mais de plus en plus, les entités décentralisées à l'exemple du Conseil Régional du Tchologo éprouvent des difficultés pour assurer les besoins des populations locales. Cette étude se propose d'analyser le défi du Conseil Régional du Tchologo face à l'accessibilité à l'eau et à l'électricité des populations dans le département de Kong. Ce travail repose sur des enquêtes de terrain effectuées à l'aide d'un questionnaire et de guide d'entretien enrichis par la compilation d'ouvrages relatifs à l'accès à l'eau, à l'électricité et aux réalisations du Conseil Régional dans ces domaines. L'étude révèle qu'avant l'installation du Conseil Régional du Tchologo, l'unique ville de Kong était dotée d'un HVA sur les trois localités urbaines

que compte le département. En milieu rural, seulement 20,83 % des villages disposaient d'un HV fonctionnel. Au niveau de l'électricité, 36 villages de plus de 500 habitants n'étaient pas électrifiés. Pour améliorer les conditions de vie des populations dans ces domaines, le Conseil Régional du Tchologo a construit et réhabilité 31 HV dans 25 villages et électrifié 4 villages. En soutien aux actions du Conseil Régional, l'Etat de Côte d'Ivoire a entrepris la réparation ou le remplacement de 302 pompes à motricité humaine dans la région. Au niveau de l'électricité, il s'emploie à électrifier toutes les localités lotis ayant 500 habitants.

Mots clés : Département de Kong, Conseil Régional, eau, électricité, accessibilité

The Regional Council of Tchologo Facing with Challenge of Accessibility of Basic Social Services: Water and Electricity in the Department of Kong (North-Cote d'Ivoire)

Soro Koulotioloma Issa, Docteur en Géographie

Gnankouen Anicet Renaud, Assistant

Labo VST / Département de Géographie
Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Koffi Konan Norbert, Assistant

Labo URED / Département de Géographie
Université Alassane OUATTARA, Côte d'Ivoire

Abstract

Beginning before the independence with the creation of the first municipalities, the politics of decentralization is presented as a palliative strategy of the State of Côte d'Ivoire in meeting with the needs of local populations. Increasingly, the decentralized entities, specifically, the Regional Council of Tchologo gets difficulties to carry out the needs of local populations. This study aims at analyzing the challenge that the Regional Council of Tchologo encounters vis-à-vis the accessibility to water and electricity of the populations in the department of Kong. The study centered on field surveys carried out through a questionnaire and an interview enriched by the compilation of works relating to access to water, electricity and the achievements of the Regional Council in these domains. The study reveals that before the installation of the Regional Council of Tchologo, the only city of Kong has an HVA out of the three urban localities in the department. In rural areas, only 20.83% of villages have a functional HV. In terms of electricity, 36 villages with more than 500 inhabitants are not

electrified. To improve the living conditions of the populations in these areas, the Regional Council of Tchologo integrates and rehabilitates 31 HV in 25 villages and electrifies 4 villages. To support the actions of the Regional Council, the State of Côte d'Ivoire decides to repair or to replace 302 hand pumps in the region. For the electricity, the State undertake the electrification of all the subdivided localities of 500 inhabitants.

Keywords: Department of Kong, Regional Council, water, electricity, accessibility

Introduction

L'aménagement est l'ensemble des devoirs et des savoir-faire dont la construction et l'application servent à transformer et à adapter volontairement des espaces d'échelles et de types variés qui les produisent et les occupent (J. Lévy et M. Lusault, 2003, p. 61). Appliqué au territoire, l'aménagement est « un développement équilibré de l'ensemble du territoire national alliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement » (A. De Laubadere et *al.*, 2002, p. 440). L'Etat de Côte d'Ivoire en adoptant la politique de décentralisation au lendemain des indépendances avait donc pour objectif d'assurer un développement équitable de l'ensemble des départements en général et en particulier le département de Kong.

Situé dans la Région du Tchologo, le département de Kong est limité au Nord par la République du Burkina Faso et le département de Téhini, à l'Ouest par les départements de Ferkessédougou et de Niankaramandougou, à l'Est par le fleuve Comoé et le département de Bouna, au Sud par le département de Dabakala. Sa population est passée de 10 625 habitants à 87 929 habitants, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 5,56% entre 1975 et 2014 (INS, 1975 ; 2014). Etendu sur une superficie de 8 731 km², ce département est composé de quatre (4) sous-préfectures dont Kong, Bilimono, Nafana et Sikolo. Il se distingue par la prédominance de l'agriculture, malgré la pratique des activités pastorales. Cependant, la croissance démographique dans cette circonscription administrative freine les besoins sans cesse croissants en eau et en électricité. Ainsi, le Conseil Régional du Tchologo a été créé par le décret n°2011-263 du 28 septembre 2011, en vue de remédier à l'accessibilité de ces services sociaux de base. Dès lors quel est l'apport de cette structure décentralisée dans l'accès des populations du département de Kong à l'eau et à l'électricité ? De cette question centrale, il découle les questions subsidiaires suivantes :

- Quel était l'état des lieux de l'accès des populations du département de Kong à l'eau et à l'électricité avant l'installation du Conseil Régional du Tchologo ?

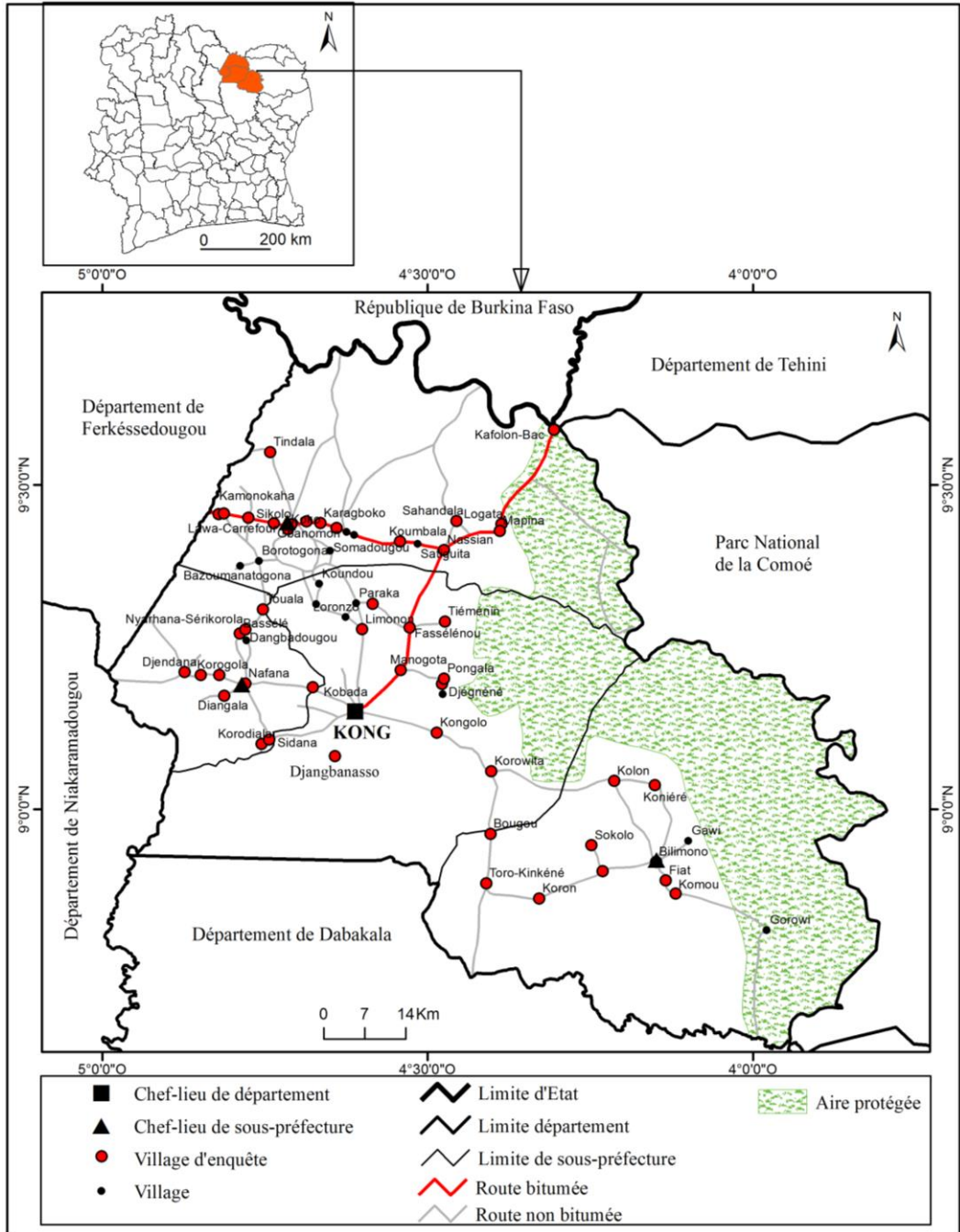
- Quelles sont les actions du Conseil Régional du Tchologo dans l'accessibilité à l'eau et à l'électricité au niveau du département de Kong face à la demande croissante ?
- Quel est la contribution de L'État de Côte d'Ivoire en soutien au Conseil Régional du Tchologo à l'amélioration des conditions de vie des populations dans ces domaines ?

Cette étude s'évertue à montrer les efforts mis en œuvre par le Conseil Régional du Tchologo en vue de satisfaire les populations surtout rurales en infrastructures hydrauliques et électriques. Elle permet d'évaluer également le niveau de satisfaction des populations départementales en infrastructures hydrauliques et d'électricité.

Matériels et méthodes

Créé par le Décret n°2012-611 du 04 juillet 2012 par la subdivision de l'ancien département de Ferkessédougou, le département de Kong compte quatre sous-préfectures (Bilimono, Kong, Nafana et Sikolo), 72 villages et de nombreux campements. Une partie de l'Est du territoire du département est occupée par le parc national de Comoé tandis que les sites WARIGUE et MONT TINGUI du projet « Gestion Participative des Ressources Naturelles et Faune (GEPRENAF) » recouvrent une partie importante du Nord et du Sud. Kong, le Chef-lieu du département est distant de 122 km de Ferkessédougou, le Chef-lieu de Région, 326 km de Yamoussoukro, la Capitale politique et Administrative du pays, 540 km d'Abidjan, la capitale économique (Carte 1).

Carte n°1 : Localisation du département de Kong et localités enquêtées



Cette étude repose sur une recherche bibliographique consultée sur internet, dans les bibliothèques de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, de l'Institut français de Recherche pour le Développement et à la

bibliothèque municipale de Kong. L'étude a permis de faire l'état des lieux des recherches menées sur la question du Conseil Régional du Tchologo face au défi d'accessibilité à l'eau et à l'électricité des populations dans le département de Kong. Une enquête de terrain a été effectuée de Juillet à Août 2021 et de Novembre à Décembre 2021 dans ledit département. Elle a consisté à faire des entretiens avec les autorités déconcentrées, décentralisées, villageoises et les responsables des jeunes et des femmes. L'entretien a concerné également le Responsable d'arrondissement de la CIE de Kong et les responsables du secteur de la SODECI du département de Kong (tableau 1).

Tableau 1 : La répartition des personnes enquêtées dans le département de Kong

| Personnes enquêtées | Nombres d'enquêtés |
|---|---------------------------|
| Les chefs de villages des localités enquêtées | 50 |
| Le Directeur Général de l'administration du Conseil Régional du Tchologo | 1 |
| Le Directeur des services financiers et comptables du Conseil Régional du Tchologo | 1 |
| Le Directeur du développement et de la planification du Conseil Régional du Tchologo | 1 |
| Le Directeur des services techniques et des moyens généraux du Conseil Régional du Tchologo | 1 |
| Le Directeur Régional de l'hydraulique villageoise de Ferkessédougou | 1 |
| Le Responsable d'arrondissement de la CIE de Kong | 1 |
| Les responsables du secteur de la SODECI du département de Kong | 2 |
| Les présidents des jeunes des localités enquêtées | 50 |
| Les présidentes des femmes des localités enquêtées | 50 |
| Total | 158 |

Source : Enquête de terrain, 2021

Pour la collecte des données quantitatives et qualitatives, les plans d'actions et les programmes triennaux du Conseil Régional du Tchologo ont été utilisés. Le logiciel Sphinx V² a été utilisé pour le traitement statistique des données quantitatives. Les logiciels QGIS et EXCEL ont permis la réalisation des figures. L'enquête a permis d'abord, grâce à l'observation, de faire l'état des lieux des services de l'eau et de l'électricité dans ce département et ensuite de recenser toutes les actions du Conseil Régional du Tchologo dans le département au niveau de l'eau et de l'électricité.

2. Résultats

2.1. L'état des lieux des services de l'eau et de l'électricité avant l'installation du Conseil Régional du Tchologo

Avant la création du Conseil Régional en 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire avait fait des réalisations dans le département au niveau de l'eau et de l'électricité.

2.1.1. L'état des lieux des services au niveau de l'eau dans le département de Kong

L'analyse effectuée dans cette partie distingue le milieu urbain du milieu rural.

2.1.1.1. L'état des lieux de l'accès à l'eau en milieu urbain

Les besoins des populations du département de Kong au niveau de l'eau sont réels. En effet, avant la création du Conseil Régional du Tchologo en 2013, les villes chefs-lieux de Sous-préfecture que sont Bilimono, Nafana et Sikolo ne disposaient pas d'installation de systèmes hydrauliques urbains. Seule la ville de Kong était dotée d'un château d'eau aux capacités insuffisantes pour les populations. Pourtant, en référence aux normes de l'ONEP (2013), tous les chefs-lieux de Sous-préfectures ainsi que les localités de plus de 4000 habitants doivent être équipés en un système hydraulique urbain. Cependant, Bilimono (19 873 habitants), Nafana (17 703 habitants), Sikolo (21 163 habitants), Djangbanasso (5 462 habitants) ne disposaient pas encore de systèmes hydrauliques urbains. La photo n°1 présente le premier château d'eau de la ville de Kong.

Photo n°1 : Le premier château d'eau de la ville de Kong



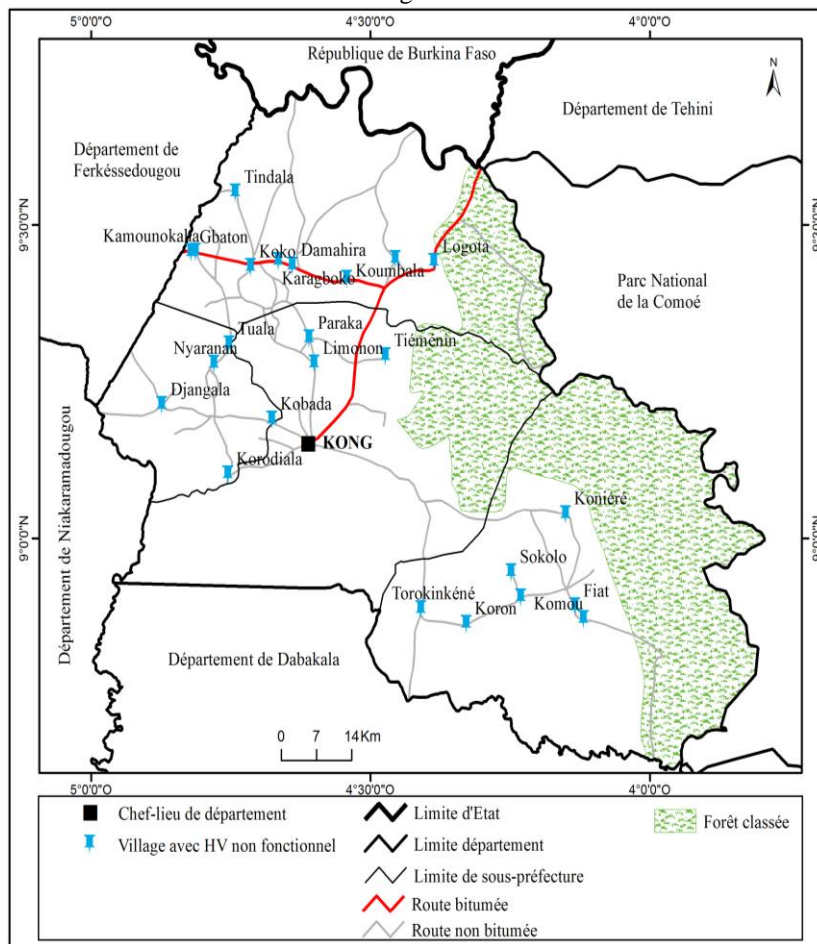
Prise de vue : SORO K. Issa, 2021

La photo n°1 présente le premier château de la ville de Kong. Il n'existait dans cette ville qu'un château d'eau d'une capacité de 100m³, une station de traitement de l'eau et deux forages pour un total d'abonnés SODECI de 532 personnes en 2015 selon l'antenne SODECI de Ferké. La population de la ville de Kong qui ne cesse de s'accroître, commençait à ne plus être alimentée correctement en eau car les quartiers situés en hauteur comme la Résidentielle 1, enregistraient des coupures répétées d'eau.

2.1.1.2. L'inégale accessibilité des services de l'eau en milieu rural

Le département de Kong compte au total 72 villages. L'ONEP équipe en hydraulique villageoise les localités dont la population est comprise entre 400 et 2000 habitants. Cette norme sous-entend une pompe à motricité humaine pour un nombre moyen de 400 usagers L. Karidioula et N. B. Assi-Kaudjhis (2019, p.221). Ainsi, sur les 72 villages du département de Kong, l'étude constate que 39 parmi eux respectaient ces conditions de l'ONEP jusqu'en 2013, année de création du Conseil Régional du Tchologo. Cependant, seuls 15 villages disposaient d'un système hydraulique fonctionnel. Dans les autres villages (22), les pompes n'existaient que de nom, suite à des pannes répétitives. Les bornes fontaines publiques qui fournissaient de l'eau gratuite aux populations ont commencé à être hors service faute de maintenance à la faveur de la crise politico-militaire de 2002 (carte 2).

Carte n°2 : Répartition des localités du département de Kong comprises entre 400 et 2000 habitants ne bénéficiant pas de l'hydraulique villageoise avant la création du Conseil Régional



Source : Fond de carte CNTIG, 2019, adapté par SORO K. Issa, juin, 2022

La carte n°2 laisse apparaître que ces localités étaient inégalement réparties dans l'ensemble du département de Kong. Ainsi, sur les 22 localités ne bénéficiant pas d'hydrauliques villageoises, la Sous-préfecture de Bilimono regroupait six (6), soit 27,27%, celle de Kong n'avait que quatre (4) villages, soit 18,18%, celle de Nafana avait quatre (4) villages, soit 18,18%. La situation du manque de systèmes d'hydraulique villageoise en milieu rural était plus insatisfaisante dans la Sous-préfecture de Sikolo avec huit (8) villages sur les quinze (15) que compte cette Sous-préfecture, soit un pourcentage de 36,36%.

Aussi, au niveau des villages équipés en HV, l'étude constate que les pompes ne sont pas protégées contre les animaux domestiques en divagation comme on peut l'observer sur la photo n°2.

Photo n°2 : Une pompe à motricité humaine non protégée dans le village de Manogota



Prise de vue : GNANKOUEAN Anicet, 2021

La photo n°2 montre que la pompe à motricité humaine de ce village est fonctionnelle, malgré le poids des années. Cette pompe ne dispose pas de clôture pour la protéger des animaux domestiques qui sont en général en divagation dans ces villages.

2.1.2. L'état des lieux au niveau de l'accessibilité à l'électricité dans le département de Kong

2.1.2.1. Une accessibilité peu reluisante de l'électricité en milieu urbain

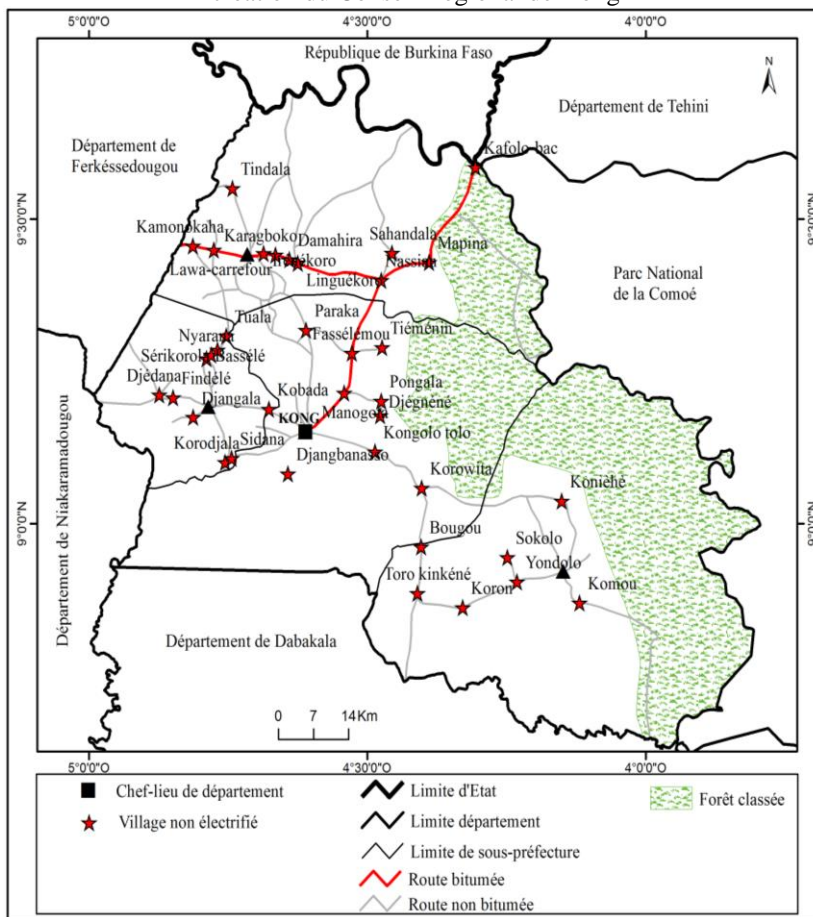
La fourniture de l'électricité dans les régions de la Côte d'Ivoire est assurée par la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). En ce qui concerne, la Région du Tchologo, elle compte 114 foyers lumineux d'éclairage public et couvre 187 localités dont près de 32 électrifiées soit 17,11% du territoire connecté au réseau électrique. Dans le département de Kong issu de ladite région, tous les chefs-lieux de Sous-préfectures étaient raccordés au système

d'éclairage de la CIE avant la création du Conseil Régional du Tchologo. Cependant, certains gros villages dont le nombre d'habitants dépassait 5 000 habitants ne bénéficiaient pas encore de l'électricité. Tel est le cas de Djangbanasso, gros village dont le nombre d'habitants en 2014 était de 5 462 habitants. L'étude relève une répétition des coupures d'électricité et de nombreuses pannes sur le réseau au sein ce département. Face à ces coupures répétées d'électricité, les populations utilisent des panneaux de l'énergie solaire aussi bien dans les chefs-lieux de sous-préfecture que dans certains villages.

2.1.2.2. Un accès différencié à l'électricité en milieu rural dans le département de Kong

Dans le département de Kong, beaucoup de localités en milieu rural étaient sans électricité jusqu'à la création du Conseil Régional du Tchologo en 2013. La carte n°3 illustre l'état de ces localités non électrifiées.

Carte n°3 : La répartition des localités de plus de 500 habitants non électrifiées avant la création du Conseil Régional de Kong



Source : Fond de carte CNTIG, 2019, adapté par KOFFI Norbert, juin, 2022

La carte n°2 fait ressortir un total de trente-six (36) villages de plus de 500 habitants chacun qui n'étaient pas électrifiés avant la création du Conseil Régional du Tchologo en 2013. Au total 54 426 habitants, soit 61,89% de la population du département était privé d'électricité. La Sous-préfecture de Sikolo, avec 11 villages sur les 36, soit 30,55%, est celle qui avait un nombre élevé de villages non électrifiés.

2.2. Des actions rémédiatrices du conseil Régional du Tchologo face aux besoins criants en eau et en électricité des populations

Le Conseil régional du Tchologo bénéficie du transfert des compétences et des moyens financiers, humains et matériels pour entreprendre des réalisations au niveau de l'hydraulique et de l'électricité.

2.2.1. Les actions du Conseil Régional au niveau de l'accès à l'eau dans le département de Kong

Les actions du Conseil Régional en matière d'infrastructures hydrauliques dans le département de Kong sont exclusivement en milieu rural. Le tableau 2 illustre les différentes réalisations à ce niveau.

Tableau 2 : Les réalisations du Conseil Régional au niveau de l'eau dans le département de Kong

| Réalisations | Coût (F CFA) |
|--|--------------------------|
| Réalisation de 12 forages équipés de pompes hydrauliques à: Amaradougou, Koron, Kokobana, Gawi, Tolokinkéné, Lawara, Sokolo, Kobon, Sangala, Sanzilo, Touala et Fasselemou | 122 980 127 F CFA |
| Réhabilitation de 10 pompes hydrauliques à: Sandala, Sanzilo, Touala, Komou, Kongobana, Gawi, Sokolo, Tolokinkiné, Gbanassitogo et Lawara | 5 000 000 F CFA |
| Réalisation de 6 forages équipés de pompes à Logota, Damahira, Harpiérougou, Gbomandougou, Djangala et Findélin-Korogola | 63 335 709 F CFA |
| Réalisation de 3 forages équipés de pompes à Djihoulé, Kamidougou, Kôbadjan | 29 902 183 F CFA |
| Total | 221 218 019 F CFA |

Source : Conseil Régional du Tchologo, 2020

Le tableau 2 fait ressortir les actions du Conseil Régional en matière d'infrastructures hydrauliques villageoises (HV) dans le département de Kong. Il s'agit des actions de réalisation et de réhabilitation de HV et de forages. Au total, le Conseil Régional a dépensé la somme de 221 218 019 F CFA pour la réalisation de ces projets en milieu rural. Les réalisations de ces projets ont concerné un total de 25 villages sur les 72 que compte le département, soit 34,72%.

Cependant, l'étude démontre que sur les 22 villages éligibles qui avaient un HV non fonctionnel avant la création du Conseil Régional en 2013, seulement cinq (5) parmi eux, soit 20,83% ont bénéficié d'une réhabilitation des infrastructures de la part du Conseil Régional après sa

création. Il s'agit de Komou, Djangala, Damahira, Logota et Tolokinkéné. Dix-sept (17) villages remplissant les conditions de l'ONEP n'ont pas bénéficié de ces réalisations.

Cependant certaines localités ne remplissant pas les conditions de l'ONEP, ont bénéficié de l'hydraulique villageoise. Il s'agit de Sanzilo avec une population de 357 habitants, Gawi peuplé de 215 habitants et de Kalakala ayant une population de 199 habitants. Ainsi, au total huit villages ont bénéficié de l'hydraulique villageoise dans le département de Kong.

2.2.2. Les réalisations du Conseil Régional au niveau de l'électricité dans le département

Les actions du Conseil Régional du Tchologo dans le domaine de l'électricité ont également été effectuées en milieu rural uniquement (Tableau 3).

Tableau 3 : Les réalisations du Conseil Régional au niveau de l'électricité dans le département de Kong

| Réalisations | Coût (F CFA) |
|-------------------------------|--------------------|
| Électrification de Irinékorou | 67 638 708 |
| Électrification de Fassélérou | 96 674 595 |
| Electrification de Paraka | N.P. |
| Electrification de Nyarana | N.P. |
| Total | 164 313 303 |

Source : Conseil Régional du Tchologo, 2020

Il ressort du tableau 3 que seuls quatre (4) villages ont été électrifiés dans le département par le Conseil Régional du Tchologo. Sur les quatre opérations d'électrification, deux ont été financées à hauteur de 164 313 303 F CFA. Il s'agit de Irinékorou, un village de la Sous-préfecture de Sikolo dont la population est de 1552 habitants, et de Fassélérou localisé dans la Sous-préfecture de Kong ayant une population de 1677 habitants. Au total 4 546 habitants, soit 5,17% de la population totale du département ont pu bénéficier des opérations d'électrification réalisées par le Conseil Régional du Tchologo dans le département de Kong. La photo n°3 présente le renforcement de l'électricité à Kong.

Photo n°3 : Le renforcement de l'électrification de la ville de Kong par le Conseil Régional en 2018



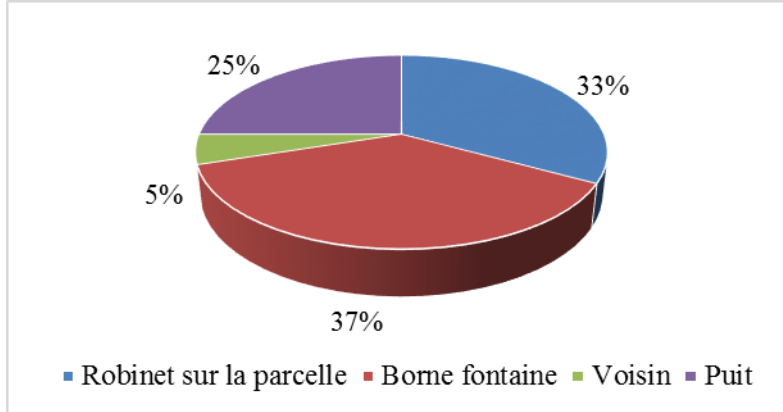
Prise de vue : KOFFI Norbert, 2021

La photo n°3 présente le renforcement de l'électrification de la ville de Kong par le Conseil Régional en 2018. Les poteaux électriques en bois devenus vétustes ont été remplacés par d'autres en béton.

2.3. La contribution de L'Etat de Côte d'Ivoire en soutien aux actions du Conseil Régional du Tchologo

2.3.1. L'apport étatique dans l'accessibilité à l'eau dans le département de Kong

Les actions réalisées dans le domaine de l'hydraulique villageoise dans le département de Kong sont insuffisantes selon l'enquête menée auprès des populations. La figure n°1 illustre les préoccupations de ces populations.

Figure n°1 : Répartition des modes d'accès à l'eau potable dans le département de Kong

Source : Enquêtes de terrain, 2021

Il ressort de la figure 1 que malgré les investissements réalisés dans le domaine de l'hydraulique villageoise dans le département, les populations rencontrent encore des difficultés. En effet, si 37% des populations rurales se ravitaillent en eau grâce aux bornes fontaines, 25% de ces populations continuent à se ravitailler dans les puits et 5% ont accès à l'eau potable grâce à un voisin. En outre, plus de la moitié (63%) des ouvrages de l'hydraulique villageoise sont concentrés dans le département de Ouangolodougou. Les départements de Ferkessédougou et de Kong ne concentrent que respectivement 25 % et 12 %. Mais, le Conseil Régional ne cesse de faire des réalisations dans ce sens pour le bien-être des populations. Conscient de cette réalité, des actions ont été entreprises par le gouvernement dans la Région. Il s'agit de la réparation ou le remplacement de 302 Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans quelques villages.

Par ailleurs, le Comité Régional de l'Eau Potable et de l'Assainissement (CREPA) a mis en œuvre, dans le cadre du contrat FED/2009/227-313, une action pilote dénommée : « Projet pilote d'hydraulique rurale en Côte d'Ivoire : Alimentation en eau potable des petites collectivités dans les sous-préfectures de Kong et de Sikolo au moyen de stations autonomes de traitement d'eau douce ».

Ce projet est une alternative aux difficultés d'approvisionnement en eau potable des villages à partir de forage en milieu de socle. En effet, dans certaines parties de la Région du Tchologo les caractéristiques physiques des sols sont peu propices à l'emmagasinage d'eaux souterraines. Le projet consiste à rendre potable les eaux de surface et à les mettre à la disposition des populations par des petites unités de potabilisation comprenant une pompe solaire, une bêche de décantation, une unité de chloration à partir du sel et un petit réservoir de stockage.

L'exemple des localités de Sikolo, Linguékoro et Kafolo du Département de Kong équipées de ce système est édifiant. Si l'expérience

s'avère concluante, le système pourrait se transformer en Hydraulique Villageoise Amélioré (HVA). Il suffirait, pour ce fait, de compléter les installations par des châteaux d'eau, des canalisations et des Bornes Fontaines.

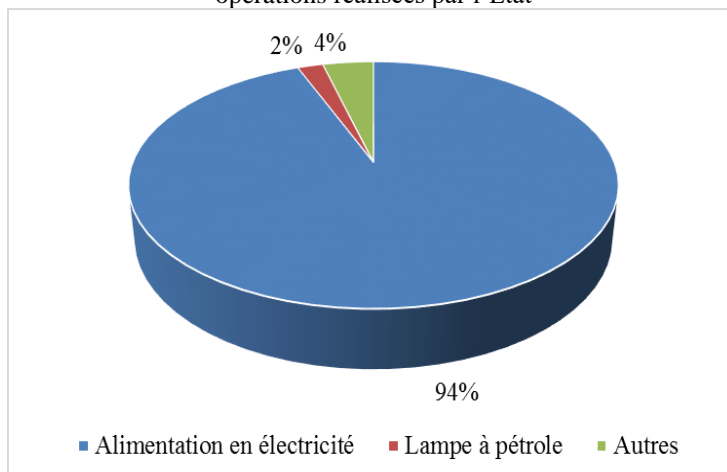
En somme, ce système peut garantir l'eau potable dans tout le département. Les besoins en eau potable sont très énormes dans ce département surtout en saison sèche. C'est pourquoi, il est important de combler le déficit en eau par la construction des infrastructures hydrauliques.

2.3.2. Le soutien étatique au niveau de l'électrification du département de Kong

L'étude révèle des difficultés de recouvrement des factures d'électricité dans les nouveaux chefs-lieux de sous-préfecture. Aussi, l'absence du réseau électrique dans plusieurs villages du département est constatée. Au total 4 546 habitants, soit 5,17% de la population totale du département bénéficie des opérations d'électrification réalisées par le Conseil Régional du Tchologo dans le département de Kong. Ainsi, hormis les chefs-lieux de Sous-préfectures et les quatre localités électrifiées par le Conseil Régional, le reste des habitants du département n'avait pas accès à l'électricité. L'étude précise qu'après les réalisations d'électrification du Conseil Régional, 10% des populations du département étaient satisfaites, alors que 90% ne l'étaient pas.

Face à cette disparité de localités électrifiées dans le département, la décision du président de la République d'électrifier toutes les localités lotis et ayant 500 habitants a été une bouffée d'oxygène. En effet, de nombreuses populations ont maintenant accès à l'électricité grâce à cette décision du chef de l'Etat. La figure n°2 donne plus de précisions.

Figure n°2 : La représentation de l'accès des populations à l'électrification après les opérations réalisées par l'Etat



Source : Enquêtes de terrain, 2021

La figure n°2 laisse apparaître que 94% des populations du département ont actuellement accès à l'électricité grâce à l'application de la décision du Président de la République. Cependant, il est constaté que 2% de ces populations utilisent encore les lampes à pétrole dans le département. Les 4% des populations sont celles qui utilisent l'énergie solaire pour s'éclairer. La couverture non totale des réseaux d'électricité, notamment dans les quartiers périphériques et quelques localités ne remplissant pas les conditions de la décision du chef de l'Etat amène les populations à recourir aux panneaux électriques de l'énergie solaire à des coûts très élevés.

3. Discussion

Dans cette étude, il s'agissait de déterminer le niveau d'accès des populations du département de Kong à l'eau et à l'électricité vu les différentes actions menées par le Conseil Régional dans ces domaines. Cet objectif a amené à montrer que le Conseil Régional du Tchologo n'a pas pu relever le défi au niveau des besoins des populations aussi bien en eau qu'en électricité. Les raisons évoquées par celui-ci sont l'insuffisance des ressources financières et la croissance rapide de la population du département, même si ce département reste encore sous-peuplé (15 hab/km²). L'insuffisance des infrastructures hydrauliques et d'électricité ne facilitait pas l'accès des populations du département à ces ressources avant l'action gouvernementale. Les résultats de cette étude pour ce qui est de l'eau concordent avec ceux de plusieurs autres menées dans ce domaine. En effet, L. Karidioula et N. B. Assi-Kaudjhis (2019, p. 221) ont relevé dans une étude dans le département de Dabakala que le déficit de production d'eau potable trouvait sa justification dans le nombre limité d'infrastructures face à la demande croissante d'une population plus nombreuse. Cette situation dans ce département est aussi liée au fait que les populations abandonnaient les ouvrages pour un déficit de maintenance. La majeure partie des pompes hydrauliques hors d'usage dans ce département a été abandonnée pour incapacité de maintenance liée à la crise de 2002. Ainsi, pour ce qui est des impacts de la crise militaro-politique de 2002 sur les infrastructures hydrauliques existantes avant la création du Conseil Régional du Tchologo, B. Yeo et N. S. Bohoussou (2017, p. 57) confirment cette position dans l'espace rural de la commune de Bouaké. En effet, selon eux, le conseil municipal a réhabilité les pompes à hydraulique villageoise qui ont été pour la plupart endommagées durant la crise militaro-politique de 2002. Au niveau du déficit d'accès des populations à l'électricité dans le département de Kong, les études de M. Blimpo et M. Cosgrove-Davies (2020, p.12) parviennent également au fait que c'est seulement 42,8 % de la population qui avait accès à l'électricité en Afrique en 2016, nettement moins que dans toutes les autres régions en développement. Dans le département de Kong,

seule 10 % de la population avait accès à l'électricité après les réalisations d'électrification du Conseil Régional. Cependant, contrairement aux résultats de l'étude de ces auteurs qui confirment qu'en moyenne, « il faut environ 25 ans pour que l'électrification des ménages passe de 20 % à 80 % », tel n'a pas été le cas dans le département de Kong. L'accès des populations du département s'est rapidement accru en moins de 10 ans (de 2013 à 2020) en passant de 10% à 94% grâce à la volonté étatique. Selon leur étude, l'intervention étatique comme solution avait été utile au Viêt Nam car pour fournir de l'électricité à une part importante de la population, il fallait l'inébranlable engagement dans l'électrification des dirigeants politiques de ce pays. Cela a aussi été relevé dans une étude au Sri Lanka où le gouvernement a régulièrement soutenu des mesures pour le développement et l'utilisation d'énergies nouvelles et renouvelables durant les dernières décennies (S. Botton, 2006, p. 37). Le but principal recherché est de subvenir aux besoins énergétiques humains de base à un coût minimum pour l'économie nationale. Les investissements du Conseil Régional au niveau de l'électricité sont très insuffisants et n'auraient pas abouti à ces résultats sans l'engagement de l'Etat. Dans le département de Kong, l'étude a révélé que l'un des facteurs qui limite l'accès des populations à l'eau et à l'électricité reste le recouvrement des factures d'électricité et d'eau par les populations. Cependant, pour M. N'guessan (2012, p. 19), c'est plutôt le monopole exercé par certaines sociétés privées dans le secteur de l'énergie et l'insuffisance de l'offre sur l'ensemble du territoire national, qui limitent quelque peu les actions du secteur de l'eau potable en faveur du monde rural et son enclavement. En effet, pour que les populations d'une localité puissent avoir accès à l'eau potable grâce aux systèmes hydrauliques urbains (HU) et hydrauliques villageois améliorés (HVA), la condition primordiale est que cette localité doit être électrifiée.

Pour ce qui est de l'insuffisance des moyens financiers évoqués par le Conseil Régional du Tchologo pour relever le défi de l'accès des populations à l'eau et à l'électricité, les résultats de la présente étude concordent avec ceux de N. B. Assi-Kaudjhis et A. R. Gnankouen (2016, p. 334). Ils ont montré dans une étude que le Conseil Départemental de Bongouanou était confronté à des difficultés financières pour l'amélioration des besoins des populations au niveau des secteurs sociaux que sont l'éducation et la santé. Le déficit de communication avec les populations selon les résultats de l'enquête constitue également un autre obstacle qui freine les activités du Conseil Régional du Tchologo. Mais, contrairement au cas du Conseil Régional, des difficultés institutionnelles dans le département de Bongouanou ont été signalées.

Conclusion

Cette étude sur le défi du Conseil Régional du Tchologo dans l'accessibilité à l'eau et à l'électricité des populations dans le département de Kong a permis de montrer que les moyens financiers dont dispose cette structure décentralisée ne lui permettent pas de relever ce défi. Dans l'objectif de poursuivre la politique d'aménagement du territoire en se servant de la décentralisation, le Conseil Régional du Tchologo a effectué des réalisations dans toute la Région et surtout dans le département de Kong. Ces réalisations concernent la création de 31 forages équipés de pompes en milieu rural. Aussi des opérations d'électrification ont été réalisées par le Conseil Régional dans quatre (4) villages du département Kong. Cependant, vu les moyens financiers limités dont dispose cette entité décentralisée, les populations du département ne sont pas satisfaites de ses réalisations effectuées. Mais heureusement, l'action étatique constitue un recours indéniable pour atténuer les disparités qui existaient dans le département au niveau de l'accès des populations à l'eau et à l'électricité.

References:

1. ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure et GNANKOUEN Anicet Renaud, 2016, « Le Conseil départemental de Bongouanou à l'épreuve de l'amélioration des secteurs sociaux de la santé et de l'éducation (Côte d'Ivoire) », in *Germivoire* n° 4, p. 316-336.
2. BLIMPO Moussa et COSGROVE-DAVIES Malcolm, 2020, Accès à l'électricité en Afrique subsaharienne, Adoption, fiabilité et facteurs complémentaires d'impact économique, Agence française de développement et de la Banque mondiale, Afrique en développement, 154 p.
3. BOTTON Sarah, 2006, « L'accès à l'eau et à l'électricité dans les pays en développement Comment penser la demande ? » in *Iddri. Idées pour le débat*, n° 09, 125 p.
4. DE LAUBADERE André, VENEZIA Jean-Claude, GAUDEMET Yves, 2002, *Droit administratif*, 17^e éd., Paris, CEDEX, 459 p.
5. KARIDIOULA Logbon, ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, 2019, « Contraintes et précarités dans l'accès à l'eau potable dans le département de Dabakala (Côte d'Ivoire) », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, n°6, p. 216-235.
6. LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Edition Berlin, 1034 p.
7. N'GUESSAN M'Gbra, 2012, *Programme d'investissement pour l'accès aux services énergétiques en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Ministère des mines, du pétrole et de l'énergie, Rapport final, 88 p.

8. YEO Bêh, BOHOUSSOU N'Guessan Séraphin, 2017, « Les impacts de la décentralisation sur l'espace rural de la commune de Bouaké », in *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, n° 1, p. 48-65.